

RTDcom.

Revue trimestrielle de
droit commercial
et de droit
économique

Octobre / Décembre
2005
n°4

La notification
de la cession
de créances
professionnelles

La notion
de dissimulation
en matière d'abus
de biens sociaux

LÉGISLATION

PME

(loi n° 2005-882
du 2 août 2005)

pp 701, 741, 770

Sauvegarde des entreprises

(loi n° 2005-845
du 26 juillet 2005)

pp 818, 829, 849

DAJLOZ

JURISPRUDENCE

Propriété industrielle :

Détention de marchandises
revêtues d'une marque
contrefaite

p 714

Propriété littéraire
et artistique :

Droit moral et œuvre
audiovisuelle

p 723

Droit des marchés
financiers :

Action de concert et OPA p 799

Redressement
et liquidation judiciaires :

Déclaration d'une créance
par un avoué

p 840

Surendettement
des particuliers :

Ouverture d'une procédure
de rétablissement personnel
et liquidation judiciaire
pour insuffisance d'actif

p 855

| | |
|---|-----|
| Droit pénal des affaires par Bernard Bouloc | 857 |
| Droit européen des affaires | 863 |
| – Les politiques communes par Monique Luby | 863 |
| Droit du commerce international par Philippe Delebecque | 871 |
| TABLES | 875 |
| Tables générales - Année 2005 | 875 |

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01.44.07.47.70).

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2005

S O M M A I R E

31-35, rue Froidevaux,
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 97
Fax 01 40 64 54 66
E.mail : a.courvasier@dalloz.fr

**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Charles Vallée

RÉDACTION

Directeurs :
Brigitte Berlioz-Houin
Professeur à l'Université Paris-Dauphine (Paris IX)
Nicolas Rontchevsky
*Professeur à l'Université Robert-Schuman
(Strasbourg III)*

Rubriques
Jacques Azéma, Bernard Bouloc,
Michel Cabrillac, Claude Champaud,
Emanuelle Claudel, Didier Danet,
Philippe Delebecque, Jean-Claude
Dubarry, Jean-Christophe Galloux,
Philippe Gaudrat, Charles Goyet,
Laurent Grosclaude, Gérard Jazottes,
Paul Le Cannu, Dominique Legeais,
Eric Loquin, Monique Luby, Francine
Macorig-Venier, Anne Marmisse, Arlette
Martin-Serf, Corinne Mascala, Joël
Monéger, Marie-Hélène Monsérié, Gilbert
Orsoni, Gilles Paisant, Frédéric Pollaud-
Dulian, Nicolas Rontchevsky, Corinne
Saint-Alary-Houin, Bernard Saintourens,
Michel Storck, Jean-Luc Vallens

ÉDITION

Philippe Weiss, *Directeur éditorial*
Arlette Courvasier, *Editeur*

ABONNEMENTS

Yvette Nay
Abonnements : Dalloz - BP 150
94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn),
fax 01 40 64 89 92

Abonnement annuel partant du premier
numéro de l'année (2006/4 n°)
France et DOM : 145 €
Etranger : 161 €

Les abonnés qui, à la réception de ce
numéro, constateront que la livraison
précédente ne leur est pas parvenue, sont
priés d'en aviser le service des abon-
nements **sans délai**, l'éditeur ne pouvant
garantir **pendant plus de 6 mois** le ser-
vice des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35, rue Froidevaux - Paris 14°
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 221A
TVA FR 69 572 195 550
CPPAP n° 0907 T 82121
ISSN 0244-9358

Imprimerie Chirat
42540 St-Just-la-Pendue

ARTICLES

| | |
|--|-----|
| La notification de la cession de créances professionnelles par François Kuassi Deckon | 649 |
| La notion de dissimulation en matière d'abus de biens sociaux : évolution ou dérive ? par Laurent Saenko | 671 |

CHRONIQUES

| | |
|---|-----|
| Organisation générale du commerce | 701 |
| – Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce par Bernard Saintourens | 701 |
| – Organisation administrative et professionnelle du commerce par Gilbert Orsoni | 709 |
| Propriétés incorporelles | 712 |
| – Propriété industrielle par Jacques Azéma | 712 |
| – Propriété littéraire et artistique par Frédéric Pollaud-Dulian | 717 |
| Sociétés et autres groupements | 741 |
| – Sociétés en général par Claude Champaud et Didier Danet | 741 |
| – Sociétés par actions par Paul Le Cannu | 761 |
| – Sociétés civiles, associations et autres groupements par Marie-Hélène Monsérié-Bon et Laurent Grosclaude ... | 781 |

Droit des marchés financiers

| | |
|--|-----|
| par Nicolas Rontchevsky et Michel Storck | 787 |
|--|-----|

Crédit et titres de crédit

| | |
|---|-----|
| par Michel Cabrillac et Dominique Legeais | 813 |
|---|-----|

Ventes, transports et autres contrats commerciaux

| | |
|--------------------------|-----|
| par Bernard Bouloc | 825 |
|--------------------------|-----|

Entreprises en difficulté

| | |
|--|-----|
| – Prévention et règlement amiable par Francine Macorig-Venier | 829 |
| – Redressement et liquidation judiciaires par Arlette Martin-Serf et Jean-Luc Vallens | 840 |

Surendettement des particuliers

| | |
|--------------------------|-----|
| par Gilles Paisant | 854 |
|--------------------------|-----|